

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 27 Janvier 2016 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué un examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, comprenant le bilan au 31 Décembre 2016, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 58.650.579 dinars et une somme distribuable de la période allant du 1^{er} Octobre 2016 au 31 décembre 2016 de 275.713 dinars.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2016 ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observation

Nous attirons l'attention sur la Note N° 3-12 des Etats Financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n°230 du 04 Janvier 2017, la charge encourue par la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi N° 2016-78 du 17 Décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 et dont le montant s'élève à 184 662 dinars, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code.

De cette appréciation, il ressort que la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT a employé à hauteur de 78,52% de son actif dans des valeurs mobilières. Cette proportion est en dessous du seuil minimum fixé à 80% par l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et décret n°2001-2278.

Par ailleurs, la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT a employé 11,93% de son actif en titres émis ou garantis par Hannibal Lease et 10.37% de son actif en titres émis ou garantis par Modern Leasing. Cette proportion est en dessus du seuil maximum fixé à 10% par l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

Nous n'avons pas pu vérifier la conformité de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT par rapport au §2 de l'article 29 du code des OPCVM en raison de l'indisponibilité d'informations sur les émissions des certificats de dépôt effectuées par chacun des émetteurs.

En effet, les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat.

Tunis, le 31 Janvier 2017

Le Commissaire aux Comptes :

Samir LABIDI

BILAN
au 31 Décembre 2016
(Unité : 1000 TND)

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille – titres	3-1	46 052,719	39 046,964
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		725,541	2 447,776
b - Obligations et Valeurs assimilées		45 327,178	36 599,188
c - Autres Valeurs		-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		12 597,860	10 867,020
a - Placement monétaires	3-3	8 825,557	5 491,980
b – Disponibilités	3-11	3 772,303	5 375,040
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		58 650,579	49 913,984
<u>PASSIF</u>			
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-7	140,671	224,190
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-8	38,332	21,390
TOTAL PASSIF		179,003	245,580
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 –Capital	3-5	56 258,341	47 788,224
CP 2 - Sommes distribuables	3-6	2 213,235	1 880,180
a - Sommes distrib.des exercices antérieurs		0,463	0,382
b - Sommes distribuables de l'exercice en cours		2 212,772	1 879,798
ACTIF NET		58 471,576	49 668,404
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		58 650,579	49 913,984

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 1er Octobre au 31 Décembre 2016

(Unité: 1000 TND)

	Notes	Période du 01/10/2016 Au 31/12/2016	Période du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Période du 01/10/2015 Au 31/12/2015	Période du 01/01/2015 Au 31/12/2015
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille – titres</u>	3-2	541,971	2 038,657	438,495	1 819,940
a - Dividendes		-	98,329	-	110,245
b - Revenus des obligations et valeurs assimilés		541,971	1 940,328	438,495	1 709,695
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	281,213	1 090,812	221,730	907,001
<i>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</i>		823,184	3 129,469	660,225	2726,941
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-9	140,671	549,169	120,951	481,330
REVENU NET DES PLACEMENTS		682,513	2 580,300	539,274	2 245,611
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-10	32,701	118,138	25,316	91,090
RESULTAT D'EXPLOITATION		649,812	2 462,162	513,958	2 154,521
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		- 374,099	- 249,390	-407,053	-274,723
<i>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</i>		275,713	2 212,772	106,905	1879,798
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		374,099	249,390	407,053	274,723
* Variation des +/- values potentielles sur titres		5,420	- 14,412	22,934	- 0,516
* +/- values réalisées sur cession des titres		8,840	7,758	2,738	- 5,671
* Frais de négociation de titres		-	-	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		664,072	2 455,508	539,630	2 148,334

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 1er Octobre au 31 Décembre 2016
(Unité: 1000 TND)

	Période du 01/10/2016 Au 31/12/2016	Période du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Période du 01/10/2015 Au 31/12/2015	Période du 01/01/2015 Au 31/12/2015
AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation				
a - Résultat d'exploitation	649,812	2 462,162	513,958	2 154,521
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	5,420	- 14,412	22,934	- 0,516
c - +/- values réalisées sur cession de titres	8,841	7,758	2,738	- 5,671
d - Frais de négociation de titres	-	-	-	-
AN 2 - Distribution des dividendes	-	2 446,004	-	2 055,743
AN 3 - Transaction sur le capital				
a – Souscriptions	5 845,713	47 611,500	780,109	21 508,878
* Capital	5 644,800	46 052,000	753,800	20 864,000
* Régularisation des sommes non distrib	- 0,329	- 2,346	- 0,096	- 3,853
* Régularisations des sommes distrib	201,242	1561,846	26,405	648,731
b – Rachats	16 466,967	38 817,833	12 619,951	26 275,366
* Capital	15 892,300	37 577,400	12 187,700	25 473,400
* Régularisation des sommes non distrib	- 0,758	- 4,516	- 1,299	- 5,877
* Régularisation des sommes distrib	575,425	1 244,949	433,550	807,843
VARIATION DE L'ACTIF NET	-9 957,181	8 803,171	- 11 300,211	- 4 673,897
AN 4 - Actif Net				
a - En début de période	68 428,756	49 668,404	60 968,615	54 342,301
b - En fin de période	58 471,576	58 471,576	49 668,404	49 668,404
AN 5 - Nombre d'actions				
a - En début de période (mille actions)	665,052	477,831	592,170	523,925
b - En fin de période (mille actions)	562,577	562,577	477,831	477,831
VALEUR LIQUIDATIVE DEBUT DE PERIODE (EN DINAR)	102,892	103,946	102,958	103,722
VALEUR LIQUIDATIVE FIN DE PERIODE (EN DINAR)	103,935	103,935	103,946	103,946
Taux de rendement	1,01%	3,77%	0,96%	3,79%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtées au 31/12/2016
(Unité Dinars Tunisiens)

1 - Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/12/2016 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - Principes comptables appliqués :

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont comptabilisés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en comptes en résultat à la date de détachement du coupon.

2-2 Evaluation des placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs assimilés sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transaction ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions du marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilés de la Société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 Décembre 2016, au coût amorti (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus au moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non distribuable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3 - 1 Note sur le portefeuille - titre

Le solde de ce poste s'élève au **31-12-2016** à **46.052.719** Dinars. L'état du portefeuille titre se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31-12-2016	% Actif	% Actif net	Note / Garantie
Titres émis par le Trésor	14.200	14.200.000	14.589.533	24,88%	24,95%	
BTA 5,5% octobre 2018	5.000	5.000.000	5.006.014	8,54%	8,56%	
BTA 5,50% mars 2019	9.200	9.200.000	9.583.518	16,34%	16,39%	
Titres émis par des sociétés	411.000	29 930 060	30 737 645	52,41%	52,57%	
AMEN.BANK.2011-1	20.000	1.000.000	1.012.969	1,73%	1,73%	-
AMEN.BANK.SUB.2009.(A)	5.000	266.550	269.511	0,46%	0,46%	-
EO.ATL.2013-1	20.000	1.600.000	1.660.570	2,83%	2,84%	BBB.
EO.ATL.2013-2	5.000	400.000	402.967	0,69%	0,69%	BBB.
ATTIJARI.BANK.2010	13.000	371.410	385.425	0,66%	0,66%	-
BH.2009	5.000	307.500	307.535	0,52%	0,53%	BBB-
BH.2013-1.FIXE.6.8%	10.000	571.000	586.914	1,00%	1,00%	BBB-
BH.2013-1VAR.TMM+1.8%	10.000	571.000	585.157	1,00%	1,00%	BBB-
CHO.2009	2.000	75.000	75.009	0,13%	0,13%	BIAT
MEUBLATEX.INDUSTRIES.2010 (A)	4.000	80.000	82.369	0,14%	0,14%	A.BANK
STB.2010-1. (B)	10.000	599.800	619.588	1,06%	1,06%	-
STB.SUB.2011	30.000	1.285.200	1.343.462	2,29%	2,30%	-
TUNISIE.LEASING.2012-2	20.000	800.000	838.778	1,43%	1,43%	BBB+
EO.MODERN.LEASING.2012	25.000	2.000.000	2.090.360	3,56%	3,58%	BBB
UIB.2011-1.catégorie B	20.000	1.500.000	1.526.512	2,60%	2,61%	-
EO.UIB.2012-1	20.000	1.142.600	1.198.770	2,04%	2,05%	-
AIL.2013-1	15.000	600.000	619.792	1,06%	1,06%	A+
UBCI.2013-1	10.000	800.000	825.635	1,41%	1,41%	-
CIL.2014/2	5.000	400.000	422.454	0,72%	0,72%	BBB-
TUNISIE.FACTORING.2014-1	10.000	800.000	846.779	1,44%	1,45%	BBB.
Hannibal.LEASE.2015-1	2.000	160.000	166.643	0,28%	0,28%	BB.
Hannibal.LEASE.SUB.2015-1	5.000	400.000	402.504	0,69%	0,69%	B
ATTIJARI.BANK.SUB.2015	15.000	1.200.000	1.212.262	2,07%	2,07%	-
Hannibal.LEASE.2015-2	5.000	500.000	523.390	0,89%	0,90%	BB
CIL.2016/1	10.000	1.000.000	1.037.808	1,77%	1,77%	BBB-
ATL.2015-2	10.000	1.000.000	1.050.984	1,79%	1,80%	BBB
UNIFACTOR.2015	5.000	500.000	522.940	0,89%	0,89%	BB
HANNIBAL LEASE 2016-1	10.000	1.000.000	1.031.355	1,76%	1,76%	BB
ATL 2016-1	10.000	1.000.000	1.030.904	1,76%	1,76%	BBB
ATTIJARI LEASING 2016-1	10.000	1.000.000	1.026.466	1,75%	1,76%	BB+
Amen bank sub 2016-1	20.000	2.000.000	2.013.479	3,43%	3,44%	-
Hannibal Lease 2016-2	20.000	2.000.000	2.011.700	3,43%	3,44%	BB
Tunisie Leasing SUB 2016	10.000	1.000.000	1.002.630	1,71%	1,71%	BB+
EO BTE 2016	10.000	1.000.000	1.000.942	1,71%	1,71%	-
UIB SUB 2016	10.000	1.000.000	1.003.082	1,71%	1,72%	-
OPCVM	7.058	718.453	725.541	1,24%	1,24%	
SICAV BH OBLIGATAIRE	7.058	718.453	725.541	1,24%	1,24%	-
Total du portefeuille-titres.		44.848.513	46.052.719	78,52%	78,76%	

La valeur des BTA au 31/12/2016 inclus le reliquat de la décote à amortir pour une valeur de 12.435 Dinars.

Les sorties du portefeuille-titres qui ont été enregistrées pendant la période allant du **01-10-2016** au **31-12-2016**, concernent les remboursements des obligations de société échues et qui s'élèvent à un total de **563.500** Dinars.

Les entrées du portefeuille pour la même période concernent les souscriptions des obligations qui s'élèvent à un total de **3.000.000** Dinars.

3-2 Note sur les revenus du portefeuille titres:

Les revenus du portefeuille titres totalisent **541.971 DT** pour la période allant du **01-10-2016** au **31-12-2016**, et se détaillent ainsi :

Désignation	Du 01/10/2016 au 31/12/2016	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Du 01/10/2015 au 31/12/2015	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Revenus des BTA	157.485	626.515	158.688	626.004
Revenus des titres OPCVM	-	98.329	-	110.245
Revenus des obligations	384.486	1.313.813	279.807	1.083.691
Total	541.971	2.038.657	438.495	1.819.940

3-3 Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au **31-12-2016** à **8.825.557 DT** se détaillant comme suit:

Désignation	Coûts d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% actif	Emetteur
CD211216/210317 UNION FACTORING	1.971.516	1.974.998	3,37%	UNION FACTORING
CD 151016/130117 ML	1.478.782	1.497.171	2,55%	MODERN LEASING
CD 201016/180117 ML	2.464.637	2.493.320	4,25%	MODERN LEASING
CD 011116/271017 HL	2.831.520	2.860.068	4,88%	Hannibal lease
Total	8.746.455	8.825.557	15,05%	

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires :

Le solde de ce poste totalise pour la période allant du **01-10-2016** au **31-12-2016** un montant de **281.213 DT** et représente le montant des intérêts courus sur les certificats de dépôt et les placements à terme :

Désignation	Du 01/10/2016 au 31/12/2016	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Du 01/10/2015 au 31/12/2015	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Intérêts des placements à termes	59.740	289.837	80.062	188.804
Intérêts des billets de trésoreries	-	-	-	166.579
Intérêts des certificats de dépôts	221.473	800.975	141.668	551.618
Total	281.213	1.090.812	221.730	907.001

3-5 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du **01-01-2016** au **31-12-2016** ainsi que les mouvements sur le capital au cours la période comparative allant du **01-01-2015** au **31-12-2015** se détaillent ainsi :

Libellé	2016	2015
Capital initial au 1er Janvier		
Montant	47.788.224	52.401.787
Nombre d'actions	477.831	523.925
Nombre d'actionnaires	596	663
Souscriptions réalisées		
Montant (nominal)	46.052.000	20.864.000
Réglé des sommes non distribuables	-2.345	-3.853
Nombre d'actions émises	460.520	208.640
Rachats effectués		
Montant (nominal)	37.577.400	25.473.400
Réglé des sommes non distribuables	-4.516	-5.877
Nombre d'actions rachetées	375.774	254.734
Autres effets sur le capital		
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-14.412	-516
Plus ou moins values réalisés sur cession de titres	7.758	-5.671
Frais de négociation de titres	-	-
Capital au 31 Décembre		
Montant	56.258.341	47.788.224
Nombre d'actions	562.577	477.831
Nombre d'actionnaires	652	596

3-6 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice encours et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscriptions ou de rachats Le solde de ce poste se détaille au **31-12-2016** comme suit :

Désignation	Résultat d'exploitation	Régularisation	Somme distribuable
Sommes distribuables exercice antérieur (Report à nouveau)	393	70	463
Sommes distribuables exercice en cours	2.462.162	-249.390	2.212.772
Total	2.462.555	-249.320	2.213.235

3-7 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au **31-12-2016** à **140.671 DT** et se détaille comme suit:

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Rémunération du gestionnaire à payer	24.824	21.344
Rémunération du distributeur à payer	115.847	202.846
Total	140.671	224.190

3-8 Autres créditeurs divers:

Le solde de ce poste s'élève au **31-12-2016** à **38.332 DT** et se détaille comme suit:

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Honoraires du commissaire aux comptes	17.330	16.403
Redevances CMF à régler	5.357	4.330
TCL à payer	645	657
Jetons de présence	15.000	-
Total	38.332	21.390

3-9 Charge de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur calculées conformément aux dispositions des conventions conclues par la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT ».

La gestion de la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » est confiée à l'établissement gestionnaire BH INVEST (ex SIFIB BH) Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,15% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien .

La banque de l'Habitat assure les fonctions de dépositaire pour la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la SICAV En contrepartie de ses services, la banque de l'Habitat perçoit une rémunération qui est prise en charge dans sa totalité par le gestionnaire.

L'Office Nationale des Postes est désigné distributeur de la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » Il est tenu d'assurer l'encaissement des montants des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des montants des rachats aux actionnaires sortants Le distributeur perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,7% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien.

Le solde de ce poste s'élève pour la période du **01-10-2016** au **31-12-2016** à **140.671 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/10/2016 au 31/12/2016	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Du 01/10/2015 au 31/12/2015	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Rémunération du gestionnaire	24.824	96.912	21.344	84.941
Rémunération du distributeur	115.847	452.257	99.607	396.389
Total	140.671	549.169	120.951	481.330

3-10 Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que les rémunérations d'intermédiaires et honoraires, la T C L ainsi que l'impôt et taxes et versements assimilés. Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du **01-10-2016** au **31-12-2016** à **32.701 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/10/2016 au 31/12/2016	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Du 01/10/2015 au 31/12/2015	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Redevances CMF	16.550	64.608	14.230	56.627
Honoraires du commissaire aux comptes	5 720	22.765	5.722	21.443
Autres charges AGO amortis	3.520	7.931	3.501	5.931
T C L	1.995	7.834	1.862	7.083
Autres charges	-	-	1	6
Jetons de présence	4.916	15.000	-	-
Total	32.701	118.138	25.316	91.090

3-11 Disponibilités:

Ce poste enregistre les placements à termes, les dépôts à vue au niveau du compte courant, ainsi que les sommes à l'encaissement. Le solde de ce poste s'élève au **31-12-2016** à **3.772.303 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Dépôts à vue	3.772.303	2.833.246
Placements à terme	-	2.541.795
Total	3.772.303	5.375.040

3-12 Evénements postérieurs à la date de clôture:

Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'ETAT

L'article 48 de la loi N° 2016-78 du 17 Décembre 2016 portant loi de finance pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n°230 du 04 Janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 184.662 D, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait-être payée au Trésor Public à la fin de cet exercice.